

Achats en ligne, drive, téléphone, ... bénéficiez de 20 % sur vos achats jusqu'au 14 novembre ! [cialis professional](#) [viagra soft tabs](#) argaiv1894

Suite aux annonces gouvernementales prises, bon nombre de commerces doivent fermer au public.

Pour pallier la perte de chiffre d'affaires occasionnée par cette fermeture, pour apporter un soutien moral aux commerçants et pour permettre à la population de préparer leurs achats de Noël, la communauté de communes Cœur de Lozère, la ville de Mende et l'Office de Commerce relancent l'opération « Mes achats à Mende, What Else ! » et remboursent 20% de vos achats.

Ce dispositif concerne les achats de 15 à 500 euros réalisés dans les commerces de la communauté de communes, fermés au public, et, réalisant de la vente en ligne ou par téléphone, ainsi que les bars et restaurants qui font de la vente à emporter, hors prestation de service.

Du 31 octobre au 14 novembre (à cette date, le confinement doit être réévalué par le Gouvernement), vous devrez déposer dans la boîte aux lettres de l'Office de Commerce vos tickets de caisse originaux mentionnant vos coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone).

Trois jours ouvrés plus tard, vous pourrez aller retirer vos chèques Cad'O Cœur à l'accueil de la mairie annexe de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi sur présentation d'une pièce d'identité.

Ces chèques, estampillés « Mes achats à Mende, What Else ! » devront être utilisés avant le 25 décembre 2020 dans tous les commerces (hors grandes surfaces alimentaires, tabac et produits pétroliers) acceptant ce dispositif. Le règlement complet de l'opération est disponible au bureau de l'Office de Commerce et sur son site

www.commerces-mende.fr

